

SOLIDARITÉ

POUR LES SUITES DE L'AFFAIRE

MACHINE À EXPULSER



A partir de novembre 2008, en France, après l'incendie qui a réduit en cendre le centre de rétention de Vincennes au cours d'une révolte des sans papiers qui y étaient enfermés, la lutte contre les frontières et l'enfermement des sans-papiers a connu une phase particulièrement offensive, avec un grand nombre d'attaques, en particulier contre des entreprises collaborant à la machine à expulser, comme les banques dénonçant les sans papiers aux flics ou les entreprises de transport participants aux expulsions.

SOLIDARITÉ AVEC LES INculpÉS DE LA RÉVOLTE DE VINCENNES

La répression de ce moment de lutte a conduit des dizaines de militants sous le coup d'une procédure tentaculaire, avec des perquisitions à répétitions, plusieurs incarcérations en préventive et une pression et une surveillance policière qui ont duré presque une décennie. L'instruction, qui était surtout là pour donner à la police et au renseignement les coudées franches en terme de contrôle et de surveillance de la large mouvance alors active sur ces questions, a été maintenue en cours au delà de tout délai « raisonnable », jusqu'à ce qu'elle finisse par se clore en 2016 sur la mise en accusation dans deux procès d'une dizaine de personnes, tous pour des délits très mineurs, (certains même seulement pour avoir refusé de donner leur ADN lors des interpellations), les faits les plus criminalisables, qui avaient justifié l'instruction, étant finalement tous déclarés « sans auteurs ».

Dans le premier volet de cette affaire, parce qu'il est très rare que la justice se dédise complètement, ce sont, en fin de procédure, du sursis ou des amendes pour tag, dégradations mineures, ou refus de se soumettre à la signalétique qui finiront par être attribuées aux mis en examens, alors que plusieurs personnes ont été incarcérées plusieurs mois en préventive dans cette affaire.

Aujourd'hui, dix ans plus tard, alors que les procès en appel sont clos, ceux qui sont passés en procès doivent faire face aux frais occasionnés. L'un d'entre eux au moins, à notre connaissance actuelle, risque une saisie de ses faibles revenus. Exprimer une solidarité active, par tous moyens, au delà de l'étirement du temps de la machine judiciaire qui s'efforce de broyer la vie de ceux qui se retrouvent pris dans ses rouages, nous semble primordial, ainsi que poursuivre la lutte contre toutes les frontières, toutes les prisons et contre le monde qui les produit

Ne laissons personne seul face aux conséquences même tardives de la répression ! Tous ceux qui souhaiteraient participer à cette solidarité peuvent nous écrire, que ce soit en organisant des initiatives selon leurs possibilités, par exemple des discussions autour de ce moment de la lutte contre les frontières, qui peuvent s'appuyer sur la brochure *Le vaisseau des morts a brûlé*¹, écrite à l'occasion du premier procès, qui s'efforce d'en retracer assez largement le déroulement, ou en envoyant de l'argent pour aider à faire face aux suites judiciaires.

Le 05 mai 2021

1 - *Le Vaisseau des morts a brûlé* est consultable et téléchargeable ici :

FEU AUX PRISONS, AUX FRONTIÈRES ET AUX CENTRES DE RÉTENTION !

SOLIDARITÉ AVEC LES INculpÉS DE LA MACHINE À EXPULSER !

★

NE LAISSONS PERSONNE SEUL FACE A LA REPRESSION!

★

Si d'autres inculpés veulent se joindre à l'initiative, qu'ils n'hésitent pas à nous contacter.

Pafledab
Contact : pafledab@canaglie.net

LIBERTÉ POUR TOUS. AVEC OU SANS PAPIERS !